

ORDONNANCE COLLECTIVE RÉGIONALE*

<p>L'ordonnance collective régionale a été révisée à partir des lignes directrices émises par l'Institut national de santé publique (INSPQ) en 2012.</p> <p>* Selon le collège des médecins, « ... une ordonnance rédigée hors établissement et qui ne fait pas référence à un protocole n'a pas à être adoptée par le CMDP... ». Loi médicale : Règlement sur les normes relatives aux ordonnances par un médecin, Section II, art.3, 10.</p>	<p>Date d'entrée en vigueur : Juillet 2019</p> <p>Révision : Octobre 2019</p>	<p>Date de révision prévue : Décembre 2019</p>
<p>Professionnels visés pour compléter l'ordonnance :</p>	<p>Pharmaciennes et pharmaciens communautaires exerçant leur profession sur le territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.</p>	
<p>Clientèle visée :</p>	<p>Toute personne, adulte ou enfant de 1 an ou plus, chez laquelle on a décelé la présence d'oxyures et qui ne présente pas de contre-indication à l'application de la présente ordonnance.</p>	
<p>Médecin signataire de l'ordonnance collective :</p>	<p>Dr Alain Poirier Directeur par intérim, Direction de santé publique, CIUSSS de l'Estrie – CHUS</p>	
<p>Objectif :</p>	<p>Permettre à une personne du groupe visé par l'ordonnance et à toutes les personnes résidant au même endroit d'avoir accès facilement et rapidement à une thérapie médicamenteuse remboursée pour le traitement des oxyures lorsqu'indiquée, accompagnée de l'enseignement sur son bon usage.</p>	
<p>Intention thérapeutique :</p>	<p>Traitement de l'oxyurose.</p>	
<p>Conditions d'initiation :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'oxyurose est plus fréquente chez les enfants d'âge préscolaire et scolaire. L'onychophagie (ronger ses ongles) et le fait de sucer son pouce sont des comportements qui augmentent la transmission de l'infection. ▪ La présence d'une infection à l'oxyure peut être établie de diverses façons : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le tableau clinique. La plupart des oxyuroses sont bénignes et présentent peu ou pas de symptômes cliniques. Le prurit au niveau de l'anus, le symptôme le plus commun, cause de l'irritabilité et un dérangement du sommeil. <i>Note : Plusieurs symptômes, comme le grincage des dents, n'ont aucun lien établi avec cette infection.</i> ○ La visualisation des vers adultes au niveau de la région périanale, réalisée de deux à trois heures après que l'enfant soit endormi. ○ En cas de doute sur la présence d'une infection à oxyure, il pourrait être nécessaire de réaliser un test de Graham, c'est-à-dire procéder à l'analyse microscopique d'une cellophane adhésive appliquée au contact de la marge anale le matin avant la toilette. Dans un tel cas, le patient devra être référé à un médecin afin qu'il procède à une telle analyse. ▪ Le pharmacien doit évaluer l'étendue des personnes à traiter dans l'entourage de la personne visée afin de s'assurer que les contacts proches de cette personne (personnes vivant sous le même toit) soient aussi traités. 	
<p>Contre-indications :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Hypersensibilité au pamoate de pyrantel ou à un des excipients du produit. ▪ Femmes enceintes ou qui allaitent. ▪ Personnes atteintes d'une insuffisance hépatique. ▪ Enfants âgés de moins de 1 an. 	

Limites/Référence vers l'infirmière ou le médecin :

- Orienter vers un médecin toute personne présentant une contre-indication ou lors de circonstances particulières.
- Diriger vers un médecin lors d'effets secondaires inhabituels ou de signes et symptômes reliés à une intoxication ou allergie au produit :
 - céphalées importantes;
 - étourdissements;
 - somnolence excessive;
 - insomnie;
 - rash;
 - anorexie;
 - nausées et/ou vomissements importants;
 - douleur abdominale importante;
 - plusieurs épisodes de diarrhée.
- S'il y a échec au traitement, c'est-à-dire si des vers sont toujours présents malgré la prise de 2 doses de pamoate de pyrantel à 2 semaines d'intervalle **et** le respect des mesures non pharmacologiques.

Interventions du pharmacien communautaire

Évaluation :

- Procéder à l'évaluation du patient afin de **confirmer la présence d'une infection** à l'oxyure (tableau clinique et/ou visualisation des vers).
- Référer à un médecin pour évaluation en cas de **doute** quant à l'infection (nécessité de réaliser un test de Graham) ou en présence de **contre-indications**.
- Identifier les **contacts proches** du patient (personnes vivant sous le même toit) afin de les traiter tous.
- Compléter l'**outil** approprié au besoin (annexe 1 et 2).

Traitement :

- **Calculer la dose** nécessaire de pamoate de pyrantel pour chaque patient à traiter en fonction du poids.
Note : *S'assurer que le **poids utilisé** pour calculer la dose a été **mesuré récemment**.*
- S'assurer que les **recommandations** du fabricant par rapport à l'utilisation du produit et au traitement soient **bien comprises par le patient**. Notamment, indiquer au patient le nombre de comprimés à prendre et la nécessité de répéter le traitement deux semaines après la première dose.
- Aviser le patient des possibles **effets secondaires** du produit, tels que les crampes abdominales, les nausées, les vomissements ou la diarrhée.

Renseignements :

- **Informé des mesures non pharmacologiques appropriées :**
 - Se laver méticuleusement les mains après être allé à la toilette, changer une couche et avant de manger.
 - Éviter de se gratter l'anus et de porter ses mains à la bouche.
 - Curer les ongles fréquemment.
 - Tailler les ongles le plus court possible pour minimiser le grattage et les œufs sous les ongles.
 - Dormir avec des vêtements fermés.
 - Porter un sous-vêtement bien ajusté la nuit. Le matin, retirer le sous-vêtement directement dans la douche, puis se doucher en s'assurant de bien nettoyer la région anale.
 - Laver fréquemment la douche et les toilettes.
 - Changer et laver à l'eau chaude la literie, les pyjamas et les sous-vêtements tous les jours pendant les 3 jours qui suivent le traitement.
 - Nettoyer les objets ayant pu être manipulés (ex. : poignée de porte) par les personnes infectées.
 - Laisser la lumière du jour pénétrer dans les pièces de la maison occupées fréquemment par les personnes infectées puisque la lumière aide à détruire les œufs.
 - Passer l'aspirateur fréquemment (surtout dans les chambres à coucher).
- **Si la personne atteinte d'oxyurose est un enfant :** aviser le parent **d'informer** le milieu scolaire (de préférence l'infirmière scolaire) ou le milieu de garde de la présence d'oxyures afin que les mesures appropriées soient appliquées le cas échéant.
- Informer le client qu'il peut communiquer au besoin avec le **service Info-Santé** au 8-1-1.

Objet de l'ordonnance

- Le traitement consiste à initier le pamoate de pyrantel chez la personne visée par cette ordonnance ainsi que chez ses contacts proches (personnes vivant sous le même toit) ne répondant pas aux critères énumérés à la section contre-indication.
- La dose de pamoate de pyrantel est calculée comme suit : 11 mg/kg (maximum de 1 g) PO en dose unique, à répéter dans 2 semaines.

Note : *Les comprimés de pamoate de pyrantel étant disponibles en teneur de 125 mg, il peut être nécessaire d'arrondir la dose.*
- L'ordonnance collective ne peut être appliquée plus de deux fois de façon consécutive à la même personne. La personne visée devra donc être dirigée vers un médecin pour une évaluation de sa condition avant d'entamer un 3^e traitement (l'ordonnance collective prévoit l'usage d'un traitement qui comprend une première dose et une seconde dose de rappel à 2 semaines d'intervalle).

Médecin signataire :

Document original signé

Alain Poirier, M.D.

Directeur de santé publique par intérim

Sources :

- Monographies des produits Combantrin et Pamoate de pyrantel : non disponibles.
- Anonyme. Rx Vigilance (Cédérom). Repentigny : Vigilance Santé Inc. Version Décembre 2013, Monographie : Pyrantel pamoate #299.
- Pyrantel pamoate oral. Micromedex. Truven Health Products : System Status. [En Ligne] [consulté le 15 mars 2014]. Disponible : <http://www.micromedexsolutions.com/micromedex2/librarian/>
- Pyrantel pamoate: Drug information. UpToDate. [En Ligne] 2011 [consulté le 15 mars 2014]. Disponible : http://www.uptodate.com/contents/pyrantel-pamoate-drug-information?source=machineLearning&search=pyrantel&selectedTitle=1~11§ionRank=1&anchor=F215_703#F215714
- Liste des médicaments publiée par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Régie de l'assurance maladie du Québec. [En Ligne] [consulté le 15 mars 2014]. Disponible : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/medicaments/liste-medicaments.pdf>
- WITTMOM, É. Nouvelle mise à jour des listes de médicaments du gouvernement du Québec. L'Actualité pharmaceutique. [En Ligne] 2014 [consulté le 15 mars 2014]. Disponible : <http://www.professionsante.ca/pharmaciens/actualites/msss-ramq-inesss/nouvelle-mise-a-jour-des-listes-de-medicaments-du-gouvernement-du-quebec-3-26014>
- PROULX, N. Oxyurose au service de garde : que recommander? Québec Pharmacie sous la chronique Place aux questions. [En Ligne] 2013 [consulté le 15 mars 2014]. Disponible : <http://www.professionsante.ca/pharmaciens/infos-cliniques/champs-therapeutiques/maladies-infectieusesvaccination/oxyurose-au-service-de-garde-que-recommander-23913>
- Guide d'intervention : Prévention et contrôle des infections dans les services de garde à l'enfance, MSSS. [En ligne] : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/guide-garderie/chap7-oxyurose-2008.pdf>

Adaptés de :

- Ordonnance collective : Traitement de la pédiculose (MT-20120814), DSP de la Montérégie, MAJ 2012-08-14.
- Ordonnance collective : Traitement de la pédiculose (OC-1007), DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2012-08-23.

Rédaction :

- Vanessa Cloutier, pharmacienne, Pharmacie Ouimette & Dupont
- Jessica Ellyson, pharmacienne, Pharmacie Lussier & Maltais
- Éric Gamache, pharmacien, Pharmacie Lussier & Maltais

Collaboration :

- D^{re} Mélissa Généreux, Direction de santé publique de l'Estrie
- D^{re} Linda Pinsonneault, Direction de santé publique de l'Estrie
- D^{re} Suzanne Ménard, Direction de santé publique de l'Estrie

Évaluation par le pharmacien

Traitement de l'oxyurose

Date : _____

À compléter par la pharmacienne ou le pharmacien

Renseignements sur la personne

J'ai procédé à l'évaluation de :

Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Évaluation

1. Infection confirmée :

- Tableau clinique confirmant l'infection et/ou
 Observations des oxyures au niveau de la région périanale
 Observation faite par : _____

Note : *En cas de doute sur la présence d'oxyures, référer à un médecin.*

2. Autres personnes résidant sous le même toit :

- Oui → Nombre de personnes détectées à traiter : _____
 Non

3. Précautions ou contre-indications à l'utilisation du pamoate de pyrantel :

- Hypersensibilité au pamoate de pyrantel ou à un des excipients du produit
 Femmes enceintes ou qui allaitent
 Personnes atteintes d'une insuffisance hépatique
 Enfants âgés de moins de 1 an

4. Recommandations de traitement :

- Référence à un médecin ou
 Traitement à l'aide de pamoate de pyrantel

Poids du patient : _____ kg (Note : *s'assurer d'avoir un poids récent*)

Dose de pamoate de pyrantel : _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

Complété par :

Nom et prénom de la pharmacienne ou du pharmacien (en lettres moulées)	Signature - # Permis	(aaaa – mm - jj)

Évaluation par le pharmacien

Traitement de l'oxyurose

Date : _____

À compléter par la pharmacienne ou le pharmacien

Renseignements sur les personnes résidants sous le même toit

1. Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Poids du patient : _____ kg (Note : s'assurer d'avoir un poids récent)

Dose de pamoate de pyrantel: _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

2. Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Poids du patient : _____ kg (Note : s'assurer d'avoir un poids récent)

Dose de pamoate de pyrantel: _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

3. Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Poids du patient : _____ kg (Note : s'assurer d'avoir un poids récent)

Dose de pamoate de pyrantel: _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

4. Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Poids du patient : _____ kg (Note : s'assurer d'avoir un poids récent)

Dose de pamoate de pyrantel: _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

5. Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ (aaaa/mm/jj) Âge : _____

Poids du patient : _____ kg (Note : s'assurer d'avoir un poids récent)

Dose de pamoate de pyrantel : _____ mg (11 mg/kg/dose, maximum de 1 g)

Complété par :

Nom et prénom de la pharmacienne ou du pharmacien (en lettres moulées)	Signature - # Permis	(aaaa – mm - jj)